

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

22 OCTOBRE 2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À INSCRIRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DANS UN
MODE DE FONCTIONNEMENT RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT

DURABLE

DÉPOSÉE PAR M. CARLO DI ANTONIO ET MME VÉRONIQUE SALVI ET M. MARC ELSEN.

TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À INSCRIRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DANS UN MODE DE FONCTIONNEMENT RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.	3
---	----------

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À INSCRIRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DANS UN MODE DE FONCTIONNEMENT RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant que l'urgence climatique et environnementale impose à chacun d'entre nous l'adoption de comportements plus conformes aux objectifs du développement durable.

Considérant que ces changements d'attitude s'imposent non seulement aux acteurs privés mais aussi aux acteurs publics comme les administrations et autres opérateurs.

Considérant que le Parlement se doit de donner l'exemple en la matière.

Considérant qu'il peut être un modèle d'initiative en matière d'environnement et qu'il doit faire des impératifs environnementaux une partie intégrante de ses choix de gestion.

Considérant que les bâtiments du Parlement, ainsi que ses activités, doivent être gérés d'une façon écologique et durable, en minimisant les externalités négatives sur l'environnement.

Considérant qu'il est indispensable pour l'avenir de tenir compte davantage de l'environnement dans l'organisation des travaux et la gestion des services du Parlement.

Considérant que cela implique de la part du Parlement, une série de décisions touchant à son fonctionnement interne.

Ainsi, le Parlement doit montrer l'exemple en réduisant sa facture énergétique. Cela passe notamment par une consommation plus judicieuse de l'eau, de l'énergie et des matériaux.

Considérant qu'un audit énergétique permettrait de réorganiser les pratiques liées à l'utilisation de l'eau mais surtout l'éclairage, le chauffage et le conditionnement d'air des locaux.

Considérant que l'approvisionnement et l'achat des produits et services utilisés par le Parlement doivent se pratiquer de manière respectueuse de notre environnement.

Considérant que l'organisation des travaux des assemblées parlementaires donne lieu à l'impression d'une quantité importante de papier, qui pourrait être réduite au regard du développement des nouvelles technologies.

Considérant qu'il est du devoir du Parlement de sensibiliser les parlementaires et les membres

de son personnel aux questions environnementales en les encourageant à poser des gestes soucieux de l'environnement.

Considérant aussi les dispositions qui sont déjà prises dans un souci de respect de l'environnement et de prise en considération de l'impact écologique et que ces dispositions méritent d'être poursuivies, voire amplifiées.

Décide de s'inscrire, de façon active, dans un mode de fonctionnement soucieux de l'environnement et axé sur le développement durable. Dans cet objectif, il invite le Bureau du Parlement de la Communauté française à :

- revoir les pratiques d'expédition systématique des documents parlementaires, en version papier. Quand l'impression de documents n'est pas nécessaire, ceux-ci doivent pouvoir être envoyés sous format électronique et/ou être consultés facilement via le site Internet du Parlement ;
- organiser et veiller à la bonne mise en œuvre du tri sélectif des déchets dans tous les bâtiments du Parlement (papier, verre, PMC, cartouches d'encre, ...);
- veiller à ce que les achats des produits et services du Parlement s'opèrent dans un souci de gestion et de consommation durable, en privilégiant autant que possible les « circuits courts », les produits régionaux et les produits de saisons, notamment au niveau de la cafétéria du Parlement ;
- faire procéder à un audit énergétique dans l'ensemble des locaux du Parlement ;
- envoyer aux personnes travaillant dans l'enceinte du Parlement, personnel du greffe et collaborateurs des groupes ainsi qu'aux parlementaires, aux ministres et à leurs collaborateurs une circulaire rappelant les gestes simples et indispensables pour réduire les coûts et l'incidence écologique des activités du Parlement (diminution de la consommation d'énergie, utilisation rationnelle de l'eau, choix de matériaux économes et peu énergivores, rationalisation des recours aux coursiers,...)

- promouvoir la politique des 4R « Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler » en matière de déchets ;
- choisir, dans la mesure du possible, des fournisseurs qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable ;
- établir, chaque année un rapport sur les efforts effectués dans l'objectif d'un fonctionnement durable du Parlement ;
- envisager d'entamer une démarche certificative auprès de l'IBGE en vue de l'obtention d'un éco-label

Carlo DI ANTONIO

Véronique SALVI

Marc ELSÉN